



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET SERVICES DE CONSULTANTS SELECTION DE FIRMES

PAYS : Afrique

NOM DU PROJET : Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel
Don No. : D8300

Audit financier et comptable du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS)

Référence No. (as per Procurement Plan): BF-ALG-292310-CS-LCS

N°2022-001/ALG/SE/PCRSS-ALG/PM du 10 1 JUIL 2022 relative à « audit financier et comptable du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS), exercice 2022, 2023 et 2024 ».

L'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) a bénéficié de la Banque mondiale un appui pour la mise œuvre de la Sous composante 3a « Renforcement de la collaboration régionale pour le relèvement et la stabilisation » du Projet communautaire de Relèvement et de stabilisation du Sahel et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces dons pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **audit financier et comptable du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS), exercice 2022, 2023 et 2024** ».

I- OBJECTIF DE L'AUDIT

L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

II- ETENDUE DE L'AUDIT

L'audit du Projet sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. L'auditeur s'assurera que :

- a) Toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- d) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- e) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
- f) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
- g) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- h) par sondage sur la base d'un échantillon raisonnable, l'éligibilité des salaires payés dans le cadre du Projet ;
- i) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- l) Fraude et Corruption* : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- m) Lois et Règlements* : évaluer la conformité de l'Unité de Gestion du Programme avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.
- n) Gouvernance* : La communication avec les responsables du Programme en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- o) Risques* : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

La durée de la mission est de 30 jours maximum pour le dépôt des rapports finaux (rapports d'audit sur les états financiers, la lettre de contrôle interne) pour chaque exercice comptable.

Les termes de référence sont disponibles et pourront être consultés à la Coordination du projet sise à l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG), sise à l'**Avenue Kwamé N'KRUMAH, 01 BP 619 Ouagadougou 01, Tél : +226 25 30 61 48/49** ou sur le site web : www.liptakogourma.org.

Le Coordonnateur du projet du Projet communautaire de Relèvement et de stabilisation du Sahel de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les

informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

- a. Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Secrétaire Exécutif de l'ALG et précisant le nom de la mission « audit financier et comptable
- b. Une présentation du consultant/cabinet ;
- c. Une présentation des références techniques du consultant faisant ressortir notamment les expériences pertinentes du consultant en rapport avec la mission durant les cinq dernières années (2017-2021) dans le domaine de l'audit comptable et financiers de projets et programmes de développement et acceptable par l'IDA ;
- d. Des preuves de l'exécution de références analogues soutenues par des copies de pages de garde et de signature de contrats et de copie des attestations de bonne exécution ;
- e. Toute autre information permettant d'évaluer la capacité technique du consultant.

Les consultants (cabinets d'audit ou d'expertise comptable) peuvent s'associer pour renforcer leur compétence respective.

Dans ce cas, les informations contenues dans le dossier porteront sur les différents membres du groupement en faisant apparaître les moyens et les expériences de chacun d'eux.

NB : Seules les expériences pertinentes justifiées par les contrats et les attestations de bonne exécution seront prises en comptes.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la clause III du paragraphe 3.14, 3.16 de la Banque « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » (juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020), relative aux règlement de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêt reste applicable.

Une liste restreinte d'au moins cinq et au plus huit consultants sera établie à l'issue de la manifestation d'intérêt.

Le Recrutement de l'auditeur se fera suivant la méthode « **Sélection au Moindre Coût** » conformément aux principes décrits dans les Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA, de juillet 2016, révisé en novembre 2017 aout 2018 et novembre 2020 et accessibles à l'adresse www.worldbank.org.

Les critères de sélection sont :

- être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF;
- justifier d'au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de l'audit comptable et financier des projets/programmes similaires ;
- avoir audité les états financiers annuels de cinq (05) projets au moins financés par la Banque mondiale ;
- posséder une connaissance suffisante des dispositions administratives et réglementaires au Burkina Faso et des normes internationales en matière d'audit financier et comptable.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 7 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures à 15 heures 30 et ce, jusqu'au **20 JUL 2022** inclus, dernier délai.

Adresse : Bureau de l'Expert en passation des marchés du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation au Sahel (PCRSS)/Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma, 01 BP 619 Ouagadougou 01 -Burkina Faso, Tél: (226) 25 30 61 48/49, Adresse courriel : [matahirou68@yahoo.fr/](mailto:matahirou68@yahoo.fr)
md.nabolle@liptakogourma.org

Les manifestations d'intérêt écrites comportant la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit financier et comptable du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS)/**Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma, **exercice 2022, 2023 et 2024** », peuvent être reçues par courrier ou par mail à l'adresse ci-dessous au plus tard le **27 JUL 2022** à **10 heures (heure locale)**.

Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies et une version numérique en clé USB seront reçues à l'adresse suivante :

Adresse : Bureau de l'Expert en passation des marchés du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS)/Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma, 01 BP 619 Ouagadougou 01 -Burkina Faso, Tél: (226) 25 30 61 48/49 ; Adresse courriel : matahirou68@yahoo.fr/md.nabolle@liptakogourma.org.

Le Coordonnateur PCRSS-ALG



Mamane TAHIROU